

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-131

Objet : Modification de la grille d'évaluation de la transformation des enseignements.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable du conseil académique du 28 octobre 2021 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Pascal CREMOUX, Directeur de la Formation ;

Entendu que la présente délibération remplace la délibération n°2021-143 du 17 décembre 2020 ;

Approuve la grille d'évaluation de la transformation des enseignements, comme annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 22 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Membres en exercice: 40

Quorum: 21

Membres présents et représentés : 26

Pour le Président d'Université Côte d'Azur el par diregetent Conseil d'Ademistration

Fait à Nice, le 25 novembre 2021

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2021-131**TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 8 décembre 2021

PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 9 décembre 2021

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

UNIVERSITE CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661 GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2



Chers membres du Conseil d'Administration,

Nous soumettons à votre vote une nouvelle version (v4) de la grille de transformation numérique des enseignements, qui a évolué pour s'adapter au contexte actuel et aux différentes modalités pédagogiques mises en œuvre par les enseignants.

Les éléments modifiés ou ajoutés sont surlignés en jaune dans le texte de la nouvelle version pour en faciliter la lecture et sont résumés ci-dessous :

- Les deux niveaux de validation existants ont été rebaptisés pour plus de clarté :
 - Hybridation (niveau 1);
 - Hybridation avancée (niveau 2, anciennement appelé « Transfo Num », Figure 1);

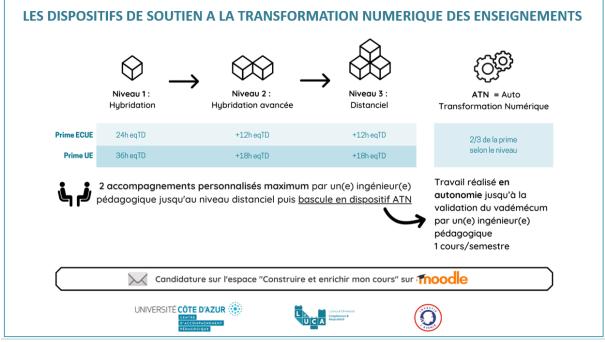


Figure 1. Schéma récapitulatif des différents dispositifs de soutien à la transformation numérique des enseignements, du point de vue de l'accompagnement et des primes d'intéressement pédagogiques associées.

 Un niveau de validation Distanciel (niveau 3) a été ajouté à la grille pour tenir compte notamment des objectifs des programmes UCA Online, Movidis et Ulysseus; les éléments requis dans le niveau 4 de chacune des catégories de la grille ont été revus pour satisfaire pleinement aux exigences du distanciel;

- Les modalités d'accompagnement pédagogiques et les primes associées aux différents niveaux de transformation numérique ont été encadrées dans un souci de maîtrise de l'enveloppe budgétaire dédiée à la transformation numérique dans l'établissement :
 - O Un enseignant bénéficiera de deux accompagnements personnalisés jusqu'au niveau distanciel, à raison d'un cours maximum par semestre ; l'accompagnement pouvant être progressif et réparti sur différents semestres. Dans ces conditions, la prime maximale est versée.
 - Les écarts entre le montant des primes de chaque niveau se justifient par la quantité de travail supplémentaire demandée pour passer d'un niveau à l'autre dans chacune des 5 catégories de la grille (Figure 2), et le ratio de 2/3 entre primes d'UE et primes d'ECUE a été maintenu pour la catégorie distanciel car il a déjà été validé en CAc;
 - O Au-delà de 2 accompagnements personnalisés jusqu'au niveau distanciel, l'enseignant sera orienté vers un nouveau dispositif, le dispositif ATN (Auto-Transformation Numérique), dans lequel il fera valoir l'expertise acquise pendant les précédentes transformations pour travailler en autonomie sur ses cours et soumettre en fin de transformation le vadémécum qu'il aura complété pour validation par un ingénieur pédagogique d'UCA.
 - Le montant des primes du dispositif ATN correspondra à 2/3 du montant initial de prime prévu pour chaque niveau (ou, si des niveaux inférieurs ont été validés sur ce cours, à un différentiel de prime par niveau des deux tiers par rapport au taux plein, soit 8heqTD par ECUE et 12heqTD par UE), à raison toujours d'un cours par semestre, mais sans limitation du nombre de cours éligibles à l'ATN (Figure 1).

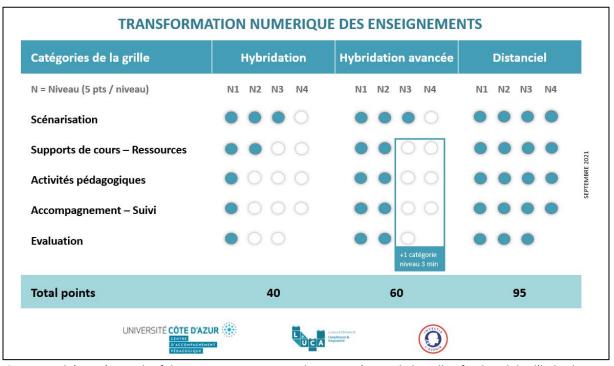


Figure 2. Schéma récapitulatif des niveaux requis pour chaque catégorie de la grille afin de valider l'hybridation, l'hybridation avancée ou la mise à distance d'un cours et de pouvoir prétendre à la prime associée.

Cette nouvelle version s'applique aux demandes d'accompagnement postérieures au 30 juillet 2021.



Grille d'évaluation de la transformation numérique des enseignements

Version 4 du 21/09/2021

Objectifs

Le but est de produire une grille qui servira à valider qu'une UE ou un ECUE a bien été transformé(e) numériquement sur un des trois niveaux suivants : hybridation, hybridation avancée ou distanciel.

La grille évolue pour s'adapter au contexte actuel et aux différentes modalités pédagogiques, qu'elles soient hybrides ou complètement à distance. Elle sert donc à présent à évaluer la transformation numérique d'un enseignement sur 3 niveaux: hybridation, hybridation avancée ou distanciel. Les niveaux hybridation et hybridation avancée sont déjà opérationnels, mais les critères du niveau le plus élevé de la grille ont été modifiés pour répondre aux exigences de cours transformés pour un enseignement en tout distanciel.

La validation sera effectuée par le Centre d'Accompagnement Pédagogique (CAP) ou le projet L@UCA, mais la grille doit être lisible par tout un chacun pour guider les enseignants dans leur transformation.

Remarque

Le but de la grille n'est pas d'évaluer les enseignants et encore moins d'évaluer la qualité du contenu de l'UE et ou de l'ECUE. La grille mise en place a pour objectif d'évaluer uniquement la transformation pédagogique de l'enseignement vers le numérique.
Pour garantir cela,

- La mesure n'est pas automatique, seuls les responsables des UE et ECUE pourront solliciter l'évaluation de leur enseignement.
- L'évaluation portera uniquement sur les modalités pédagogiques de l'enseignement pas sur les compétences de l'enseignant ni sur le contenu disciplinaire de l'enseignement.

Modalités

Un vadémécum de la transformation numérique des enseignements adossé à la grille est disponible en ligne sur l'espace Moodle « Construire et enrichir mon cours » afin de guider les enseignants sur leurs objectifs de transformation et les critères nécessaires à l'obtention du niveau de transformation souhaité : hybridation, hybridation avancée ou distanciel. Les primes maximales associées à chaque niveau sont progressives : hybridation 24h eqTD/ECUE et 36h eqTD/UE; hybridation avancée +12h

eqTD/ECUE (ou 36h eqTD si niveau atteint directement) et +18h eqTD/UE (ou 54h eqTD si niveau atteint directement); **distanciel** +12h eqTD/ECUE (ou 48h eqTD si niveau atteint directement) et +18h eqTD/UE (ou 72h eqTD si niveau atteint directement) (Figure 1).

Chaque enseignant peut prétendre à ces primes et bénéficier de deux accompagnements complets, réalisés par un ingénieur pédagogique, jusqu'au niveau distanciel, à raison d'un cours accompagné (ECUE ou UE) par semestre.

S'il souhaite ensuite transformer d'autres cours, il pourra le faire de manière autonome grâce à l'expérience acquise lors des 2 premiers accompagnements, avec une autoévaluation sur le vadémécum qui sera transmis en fin de processus à un ingénieur pédagogique pour avis et validation du niveau atteint. Cette nouvelle démarche, intitulée Auto-Transformation Numérique (ATN), s'effectue en ligne sur l'espace « Construire et enrichir mon cours ».

L'enseignant pourra transformer alors autant de cours qu'il souhaite, à raison d'une prime par semestre, minorée d'environ un tiers compte-tenu de l'aisance acquise sur Moodle (voir la partie « validation de la grille » pour plus de détails).

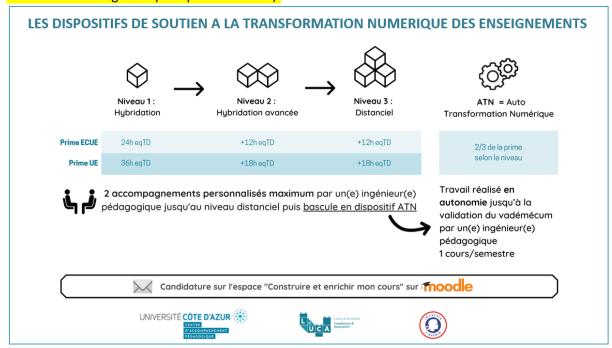


Figure 1. Schéma récapitulatif des différents dispositifs de soutien à la transformation numérique des enseignements, du point de vue de l'accompagnement et des primes d'intéressement pédagogiques associées.

La Grille

Comment lire la grille ?

La grille est composée de 5 catégories. Chaque catégorie est accompagnée d'une courte description et décrite sur au moins 3 niveaux auxquels sont associés un certain nombre de points selon le schéma suivant :

- Niveau 1 (5 points)
- Niveau 2 (10 points)
- Niveau 3 (15 points)

Niveau 4 (20 points)

Les niveaux eux-mêmes sont décomposés en critères. Pour valider un niveau, il faut remplir l'ensemble des critères du niveau. Seule la catégorie « Accompagnement, Suivi des étudiants et Tutorat » propose des critères au choix, symbolisés dans la grille ci-dessous par le symbole (\checkmark). Ces critères sont donc indépendants les uns des autres et proposent des manières alternatives pour atteindre chaque niveau. Remplir plusieurs critères (\checkmark) d'un même niveau n'offre pas d'avantages supplémentaires.

Des points bonus pourront également être attribués pour certains éléments de la transformation non essentiels et donc n'entrant pas dans la description d'un niveau dans une catégorie. Ces points seront comptabilisés dans le score global mais n'entrent pas dans le score d'une des 5 catégories. L'ensemble des points bonus ne pourra pas excéder 10 points.

Catégorie Scénarisation et structuration pédagogique

Cette catégorie va évaluer la scénarisation pédagogique de l'enseignement, sa structure et vérifier si les éléments essentiels sont bien fournis aux étudiants.

Niveau 1 (5 points)

• Les acquis d'apprentissage sont renseignés (Moodle ou syllabus si existant) d'après le référentiel de compétences de la formation s'il existe (cf espace « Mettre en œuvre l'APC »). L'enseignement est scénarisé (divisé en modules ou chapitres) dans l'onglet Programme détaillé du syllabus si existant et modélisé en ligne sur le LMS. La structure générale du cours est présente sur Moodle.

Niveau 2 (10 points)

• L'ensemble des critères énoncés au niveau 1 est complété des éléments suivants : Les informations Présentation générale et Prérequis sont également renseignées pour cet enseignement (Moodle ou syllabus si existant).

Niveau 3 (15 points)

• L'ensemble des critères énoncés au niveau 2 est complété des éléments suivants : un effort est réalisé sur l'ergonomie du cours sur Moodle avec une structuration claire, lisible et aérée. Un test de positionnement initial est écrit pour cet enseignement et proposé (Moodle ou syllabus si existant).

Niveau 4 (20 points)

• L'ensemble des critères énoncés au niveau 3 est complété des éléments suivants : un ou plusieurs chemins pédagogiques balisés sont proposés pour l'ensemble des étudiants ou pour certains profils d'étudiants.

Catégorie Supports de cours / ressources

Cette catégorie va évaluer la forme des supports de cours et des ressources fournies aux étudiants. La diversité de la forme des supports et des sources permet de mieux accompagner les étudiants dans leurs diverses démarches d'apprentissage.

Niveau 1 (5 points):

• Des supports (textes, fichiers numériques, diapositives de cours, ...) sont en ligne sur le LMS Moodle. Chaque support est associé précisément à un chapitre de l'enseignement de manière à couvrir

l'intégralité de ce dernier. Les supports devront être dans des formats facilement exploitables par les étudiants (exemple pdf).

Niveau 2 (10 points):

• L'ensemble des critères énoncés au niveau 1 est complété des éléments suivants : des ressources externes (références de livres, articles, lien vers supports de cours d'autres enseignants, ressources des UNT ou de Canal U...) sont en ligne sur le LMS Moodle et associées précisément à un chapitre de l'enseignement. Ces ressources externes devront être accessibles gratuitement et sans contrainte aux étudiants (ressources libre, livre disponible à la BU, ...). L'onglet Matériel et ressources du syllabus a été complété.

Niveau 3 (15 points):

• L'ensemble des critères énoncés au niveau 2 est complété des éléments suivants : des enregistrements multimédia (audio, vidéo, ...) faits par l'enseignant pour introduire des parties de l'enseignement ou pour expliquer certains concepts sont en ligne sur le LMS Moodle et associés précisément à un chapitre de l'enseignement. Les supports multimédia (audio, vidéo) produits par l'enseignant seront hébergés sur la plateforme UCA.POD de l'université ou sur Canal U.

Niveau 4 (20 points):

• L'ensemble des critères énoncés au niveau 3 est complété des éléments suivants : l'intégralité du cours est couverte par les supports multimédias produits, des ressources méthodologiques pour l'apprentissage à distance sont proposées et chaque ressource/support pédagogique déposé est accompagné d'éléments de contexte et d'indication sur son contenu et son utilisation.

Catégorie Activités pédagogiques

Cette catégorie va évaluer la manière de travailler avec les étudiants. L'implication active des étudiants dans leur apprentissage permet de responsabiliser ces derniers par rapport à leurs démarches d'apprentissage.

Niveau 1 (5 points):

• Les consignes des activités en présentiel et les supports des activités en présentiel (ppt d'une séance de TD, texte à analyser...) sont en ligne sur le LMS Moodle et au moins une activité en ligne est proposée de manière complémentaire ou alternative aux activités en présentiel.

Niveau 2 (10 points):

• Les activités pédagogiques ne se limitent pas à des activités en présentiel. Au moins deux types différents d'activités en ligne sont proposés de manière complémentaire ou alternative aux activités en présentiel. L'onglet Programme détaillé du syllabus (si existant) a été complété avec ces activités.

Niveau 3 (15 points):

• Les activités pédagogiques ne se limitent pas à des activités en présentiel. Au moins trois types différents d'activités en ligne sont proposées de manière complémentaire ou alternative aux activités en présentiel. Ces activités incluent également des exercices d'autoévaluation et d'entrainement (WIMS, tests Moodle, devoirs avec évaluation formative) pour chaque partie du cours. L'onglet Programme détaillé du syllabus (si existant) a été complété avec ces activités.

Niveau 4 (20 points):

• L'ensemble des critères énoncés au niveau 3 est complété des éléments suivants : Des indications de temps et consignes précises sont disponibles pour faciliter la réalisation des activités en autonomie. Un feedback a été prévu pour chacune des activités proposées. Au moins une activité

collaborative et/ou qui demande des étapes conditionnelles est proposée pour favoriser l'engagement des étudiants et/ou la dynamique collective.

Catégorie Accompagnement, suivi des étudiants et tutorat

Cette catégorie va évaluer la manière d'accompagner les étudiants lors des travaux à distance que ce soit pour un enseignement hybride ou un enseignement complétement à distance.

Niveau 1 (5 points):

- La partie Remédiation de l'onglet Objectifs du syllabus (si existant) a été complétée et l'une des méthodes ci-dessous est utilisée pour l'accompagnement et le suivi des étudiants :
 - ✓ Un forum de Questions-Réponses est associé à l'enseignement sur le LMS animé par l'enseignant.
 - ✓ Un espace dédié (« Pour vous aider », « Pour aller plus loin ») sur Moodle avec des ressources supplémentaires.
 - ✓ Un espace de feedback animé par les étudiants est proposé sur l'espace de cours.
 - ✓ Une FAQ reprenant les principales questions posées en présentiel, sur le forum ou en TD est proposée en ligne.

Niveau 2 (10 points):

- La partie Remédiation de l'onglet Objectifs du syllabus (si existant) a été complétée et l'une des méthodes ci-dessous est utilisée pour l'accompagnement et le suivi des étudiants :
 - ✓ Un espace dédié sur Moodle avec des ressources supplémentaires et des activités pédagogiques.
 - ✓ Une séance synchrone d'échange/régulation (chat, webconference) est proposée aux étudiants au moins une fois pendant la durée du cours.
 - ✓ Deux des méthodes proposées au Niveau 1 sont utilisées.

Niveau 3 (15 points):

- La partie Remédiation de l'onglet Objectifs du syllabus (si existant) a été complétée et l'une des méthodes ci-dessous est utilisée pour l'accompagnement et le suivi des étudiants :
 - ✓ Un repérage des étudiants en difficulté est réalisé par l'enseignant et un dispositif adapté est proposé (Suivi d'activité, bloc « Progression).
 - ✓ Des séances régulières de remédiation/régulation en grands ou petits groupes sont effectuées que ce soit en présentiel (usage des BVE), ou en ligne (chat, webconférences).
 - ✓ Un espace dédié sur Moodle avec des ressources supplémentaires et des activités pédagogiques avec rétroaction/feedback paramétré (diffusion de corrections type, diffusion des meilleurs résultats étudiants, paramétrage des tests...) sont proposés.

Niveau 4 (20 points):

La partie Remédiation de l'onglet Objectifs du syllabus (si existant) a été complétée. Un des éléments au choix de chacun des niveaux 1, 2 et 3 sont opérationnels. Une présentation de l'enseignant et des participants est proposée au début du cours (forum questions/réponses, vidéo de lancement, classe virtuelle, glossaire...). Un feedback sur le cours est demandé aux étudiants, idéalement à mi-parcours et à la fin du cours pour prévoir des ajustements. Un espace d'échanges enseignant/étudiants est proposé et animé régulièrement par l'enseignant.

Cette catégorie va évaluer la forme de l'évaluation des connaissances et des compétences de l'enseignement.

Niveau 1 (5 points)

• Les modalités d'évaluation sont décrites dans l'onglet Programme détaillé du syllabus et au moins une méthode d'évaluation sur Moodle est utilisée (test, devoir, évaluation sur tablette/ordi en présentiel ou autre...).

Niveau 2 (10 points)

• L'ensemble des critères énoncés au niveau 1 est complété des éléments suivants : une grille critériée d'évaluation est fournie aux étudiants avant les séances d'évaluation, l'ensemble des notes de l'enseignement sont renseignés dans le carnet de note de Moodle.

Niveau 3 (15 points)

• L'ensemble des critères énoncés au niveau 2 est complété des éléments suivants : toutes les évaluations sont réalisées sur Moodle, des entrainements selon les mêmes modalités que l'évaluation finale sont proposés avec correction et un dispositif d'évaluation par les pairs est mis en place.

Bonus

Cette section détaille quelques éléments supplémentaires qui peuvent apporter un plus aux étudiants lors de leur démarche d'apprentissage.

Points bonus (5 points par critère)

- Au moins 80% des supports numériques de l'enseignement respectent les standards d'accessibilité
- Au moins 80% des supports numériques de l'enseignement sont en plusieurs langues (français et anglais ou autre)
- Avoir participé à une formation/un atelier pédagogique de l'établissement (en ligne ou en présentiel) pour transformer son UE ou son ECUE.
- Avoir transformé son UE ou un ECUE lors de la formation DU[o] ou de la formation des Nouveaux Enseignants Chercheurs (NEC) organisée par le CAP.

Validation de la grille

La transformation d'une UE ou d'un ECUE sera validée au niveau hybridation, hybridation avancée ou distanciel selon le nombre de points total obtenu et le niveau atteint pour chacune des 5 catégories, tel qu'indiqué dans la figure 2.

Si la transformation de l'enseignement est validée, elle permettra d'effectuer l'enseignement sous la nouvelle forme en conservant le paiement des heures maquettes pour l'enseignant, sous réserve d'en avoir informé l'équipe pédagogique responsable de la mention correspondante et que celle-ci ait donné son accord.

Niveau Hybridation

Une UE ou un ECUE sera reconnu(e) comme hybridé(e) si le score global est au moins égal à 40 points et si le niveau atteint pour chacune des catégories est à minima :

Scénarisation: niveau 3

Supports de cours - Ressources : niveau 2

Activités pédagogiques : niveau 1 Accompagnement : niveau 1

Evaluation: niveau 1

Cette validation donnera lieu à l'attribution de :

- pour les **2 premiers accompagnements à ce niveau, à raison d'un cours par semestre**, une prime de 24h eqTD pour un ECUE et de 36h eqTD pour une UE (6 ECTS)
- puis **au-delà de deux accompagnements à ce niveau** à raison d'un cours par semestre toujours, une prime de 16h eqTD pour un ECUE et 24h eqTD pour une UE dans le cadre du dispositif ATN (Auto-Transformation Numérique).

TRANSFORMATION NUMERIQUE DES ENSEIGNEMENTS

| Catégories de la grille | Hybridation | Hybridation avancée | Distanciel |
|--------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------|
| N = Niveau (5 pts / niveau) | N1 N2 N3 N4 | N1 N2 N3 N4 | N1 N2 N3 N4 |
| Scénarisation | $\bullet \bullet \bullet \circ$ | • • • • | |
| Supports de cours – Ressources | \bullet \bullet \circ \circ | • • 0 0 | • • • • |
| Activités pédagogiques | • 0 0 0 | $\bullet \bullet \circ \circ \circ$ | • • • • |
| Accompagnement – Suivi | • 0 0 0 | • • 0 0 | • • • • |
| Evaluation | • 0 0 | +1 catégorie niveau 3 min | • • • |
| Total points | 40 | 60 | 95 |

Figure 2. Schéma récapitulatif des niveaux requis pour chaque catégorie de la grille afin de valider l'hybridation, l'hybridation avancée ou la mise à distance d'un cours et de pouvoir prétendre à la prime associée.

Niveau Hybridation avancée

Une UE ou un ECUE sera reconnu(e) comme hybridé(e) de manière avancée si le score global est au moins égal à 60 points et si le niveau suivant est atteint à minima pour chacune des catégories :

Scénarisation: niveau 3

Supports de cours - Ressources : niveau 2

Activités pédagogiques : niveau 2 Accompagnement : niveau 2

Evaluation: niveau 2

Le niveau 3 doit donc être atteint dans au moins 2 catégories ou 5 points doivent être acquis grâce aux points bonus pour atteindre les 60 points requis.

Cette validation donnera lieu à l'attribution de :

- **Pour les deux premiers accompagnements à ce niveau**, à raison d'un cours par semestre : une prime de 36h eqTD pour un ECUE et 54h eqTD pour une UE (6 ECTS)
- Au-delà de deux accompagnements à ce niveau, à raison d'un cours par semestre toujours : une prime de 24h eqTD par ECUE et 36h eqTD par UE dans le cadre du dispositif ATN, ou une prime différentielle de 8h eqTD par ECUE ou 12 h eqTD par UE si le niveau hybridation a déjà été validé sur ce cours.

Niveau Distanciel

Une UE ou un ECUE sera reconnu(e) comme à distance si le score global est au moins égal à 95 points et si le niveau suivant est atteint pour chacune des catégories :

Scénarisation : niveau 4

Supports de cours - Ressources : niveau 4

Activités pédagogiques : niveau 4
Accompagnement : niveau 4

Evaluation: niveau 3

Cette validation donnera lieu à l'attribution de :

- Pour les deux premiers cours transformés à ce niveau, à raison d'un cours par semestre : une prime de 48h eqTD pour un ECUE et 72h eqTD pour une UE (6 ECTS)
- Au-delà de deux cours transformés à ce niveau, à raison d'un cours par semestre toujours : une prime de 32h eqTD par ECUE et 54h eqTD par UE dans le cadre du dispositif ATN, ou une prime différentielle de 8h eqTD par ECUE ou 12 h eqTD par UE par niveau validé.

Evolution future de la grille

Il sera possible de faire évoluer la grille pour refléter l'évolution des pratiques en ajoutant des niveaux aux catégories et en augmentant les exigences au niveau du score et cela que ce soit sur le score global ou sur les scores à atteindre dans chaque catégorie.

Cela permettra de conserver la grille actuelle au cours du temps et permettra d'accompagner petit à petit la transformation des enseignements en faisant évoluer les exigences minimales pour avoir un « cours transformé » et en obtenir la validation.

Accompagnement de la transformation

Le CAP et L@UCA accompagnent les enseignants et enseignants- chercheurs dans la transformation de leur(s) enseignement(s). Plusieurs actions sont mises en place et elles seront complétées par d'autres au fil du temps et des besoins du corps enseignant :

- Organisation de séminaires bimensuels pour favoriser les échanges sur les meilleures pratiques en pédagogie active.
- Mise en place de cours en autoformation pour prendre en main les outils numériques accompagnant la transformation des enseignements.
- Organisation d'ateliers pédagogiques sur les fondamentaux de l'enseignement et de l'apprentissage, sur la scénarisation et sur les approches et les outils de pédagogie active.

- Organisation du DU [o] « Enseigner et Apprendre à l'Université » proposant aux enseignants et enseignants-chercheurs du Supérieur une réponse à leur désir de cultiver leurs connaissances et compétences en pédagogie.

Les enseignants pourront également bénéficier :

- De ressources sur le LMS UCA : pédagothèque, fiches usages sur les différents outils Moodle, guide des solutions vidéo...
- Un espace de cours conçu en mode hybride d'autoformation et de suivi personnalisé par des ingénieurs pédagogiques du CAP et de L@UCA.

Pour toute question ou besoin, contactez les ingénieurs pédagogiques d'UCA via l'espace « Construire et enrichir mon cours » ou à l'adresse : transformation-numerique@univ-cotedazur.fr.